



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 04 AVRIL 2024**

2024/23

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mmes HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes SCHMITT Marie Gil – POULLET Danielle - BAECKER Sybille - DE CORO Jessica - MM NEVEU James – COULON Daniel - BECHARD Alain – Mme PANAFIEU Blandine - MM ALTIER Jonathan — REBUFFAT

ABSENTS EXCUSES : M. FABRE Alain - Mme FOURES Josiane - GIBOULET ARNAUD Sophie – MM AUBIN Dimitri - Mme MENALDO KEBDANI Nadia -

PROCURATIONS : M. FABRE à M. HIBSCHELE
Mme FOURES à Mme HURLIN
M. AUBIN à M. TIXADOR
Mme GIBOULET ARNAUD à Mme DE CORO
Mme MENALDO KEBDANI à M. REBUFFAT

Soit 19 votants

OBJET : vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts, notamment son article 1639 A,

VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024

CONSIDERANT la réunion de la commission des finances, qui s'est tenue le 15 mars 2024,

CONSIDERANT que pour les communes, depuis 2021, les taux de la TFB pris en compte pour le calcul de la compensation de la perte de la taxe d'habitation, sont majorés des taux appliqués en 2020 dans les départements puisqu'elles se voient transférer ces taux dans le cadre du nouveau schéma de financement issu de la suppression de la taxe d'habitation,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : de fixer les taux des impôts 2024 aux montants ci-dessous :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47.80 % (23.15 + 24.65)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50 %.

Taxe d'habitation : 15.25 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour le Maire absent,

L'adjoint délégué,

Jean-Marc HIBSCHELE



Porte des Gorges du Gardon - Site classé